



SLAM COVOITURAGE

La prime covoiturage !

Vous l'avez sûrement entendu dans la presse, l'État va mettre en place une prime covoiturage d'un montant de 100 €.
On vous donne plus d'infos à ce sujet !

Publié le 7 juin 2023

Qu'est-ce que c'est la prime covoiturage ?

Le ministre Clément Beaune met en place une prime covoiturage pour changer les habitudes des automobilistes. Cette prime a pour objectif d'encourager les Français à découvrir (ou redécouvrir) le covoiturage et à l'adopter pour se déplacer.

Qui peut obtenir la prime covoiturage de 100 € du gouvernement ?

À partir de janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage recevront une prime de 100 €, reversée par les plateformes de covoiturage (comme Karos), en 2 étapes :

la première partie au 1^{er} covoiturage (25 € minimum)

le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son 1^{er} covoiturage.

Avec Karos, la prime est versée en deux versements de 50 €.

Vous recevrez donc :

50 € au premier covoiturage

50 € au 10^e trajet

Vous disposez de la prime comme bon vous semble, car elle est directement versée sur votre compte en banque.

Le p'tit plus Karos et uniquement sur Karos !

Pour les Passagers, on vous offre vos 10 premiers covoiturages.

Saint-Lô AGGLO

CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO
70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00

Vous avez réalisé un covoiturage sur Karos ou autre plateforme en tant que conducteur ?

Oui Non

Vous avez réalisé un covoiturage sur Karos ou autre plateforme en tant que conducteur ?

Oui Non

Vous résidez dans les Départements d'Outre-mer ?

Oui Non

Mince... Vous n'êtes pas éligibles aux 100€ de prime de covoiturage

Pssst vous pouvez parrainer vos proches pour faire gonfler votre cagnotte !

Covoiturez et obtenez **100€ de prime**